



ASSOCIATION DES
MÉDECINS PSYCHIATRES
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ | POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SANTÉ MENTALE

75 % DES JEUNES SUIVIS EN CENTRES JEUNESSE PERDENT LEURS SERVICES À 18 ANS

Montréal, le 23 septembre 2014 | Trop fréquemment, l'actualité ramène à l'avant-plan la situation inacceptable de jeunes adultes atteints de problèmes de santé mentale au Québec. Trop dérangeants, dangereux ou impulsifs, ils ne trouvent pas l'aide dont ils ont besoin : aucun programme adapté, aucune ressource d'hébergement. Une situation que l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) dénonce fermement.

Délaissés à l'âge de 18 ans

Quelques programmes ont été déployés ici et là pour soutenir les patients et leur famille, de l'enfance à l'âge de 18 ans. Lorsque le jeune passe à l'âge adulte, il ne trouve aucune équivalence. Par exemple, un jeune schizophrène qui consomme de la marijuana et qui peut présenter un danger pour lui-même ou pour les autres risque de perdre son suivi psychiatrique et son encadrement en centre jeunesse dès qu'il atteint ses 18 ans, parce que les ressources nécessaires sont carrément inexistantes.

« Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, 75 % des jeunes suivis par une équipe en santé mentale en centre jeunesse viennent à perdre leurs services, alors qu'ils ont cruellement besoin d'un encadrement et d'un milieu de vie sécurisé, dénonce Dr Olivier Farmer, psychiatre au CHUM et administrateur à l'AMPQ. Cette situation déplorable crée non seulement un engorgement dans les urgences psychiatriques, mais devient dans plusieurs cas un aller simple vers l'itinérance ou les prisons. »

Élaborer des solutions d'hébergement adaptées

Avec le manque de ressources pour les jeunes adultes vient le manque de solutions d'hébergement diversifiées et adaptées aux besoins réels. Par exemple, il peut être difficile, voire impossible, de trouver un endroit structuré et structurant pour un jeune de 19 ans qui a des problèmes de comportement.

Cette situation est vraie pour les jeunes, mais aussi pour les personnes qui ont des problèmes de santé mentale plus sévères. Les propriétaires de résidences imposent des critères quant au profil des résidents, ce qui a pour conséquence de les exclure. *« On ne peut plus tolérer que le développement de nouvelles ressources d'hébergement se fasse selon les goûts et les préférences des établissements gestionnaires, sans égard aux besoins réels et surtout sans imputabilité sur les conséquences de ces décisions sur le réseau »,* a ajouté la présidente de l'AMPQ, Dre Karine Igartua.

L'AMPQ demande au gouvernement que soient développées des ressources intermédiaires plus structurées et de type familial, répondant aux besoins réels des clientèles avec des troubles plus sévères. Autrement, les problèmes d'hébergement risquent de mener à une deuxième vague de désinstitutionnalisation.

Les problèmes d'hébergement sont criants et engendrent un effet domino dont les conséquences sont intenable, tant pour les patients que pour leurs familles. Ce sont 30 % des lits en psychiatrie qui sont occupés par des patients qui n'ont pas accès à un hébergement qui répond à leurs besoins. « *Si le gouvernement n'investit pas dans des solutions adaptées, ces patients continueront à se retrouver à la rue, en prison ou encore sur un lit d'hôpital, alors que c'est d'un milieu de vie tout autre dont ils ont besoin. Pendant ce temps, d'autres patients qui ont besoin d'une hospitalisation sont forcés d'attendre sur des civières, dans les corridors des urgences* », a conclu Dre Igartua.

À propos de l'Association des médecins psychiatres du Québec

L'AMPQ regroupe plus de 1 250 psychiatres qui pratiquent au Québec. Elle s'intéresse à l'organisation des soins en santé mentale et au cadre de travail des médecins psychiatres. L'AMPQ a notamment le mandat de promouvoir les normes professionnelles et scientifiques les plus élevées dans l'exercice de la psychiatrie. Elle œuvre aussi à transmettre au public une meilleure connaissance de la psychiatrie et de la santé mentale et à favoriser l'accès à des services psychiatriques pour toute la population du Québec.

-30-

Source |

Renseignements |

Association des médecins psychiatres du Québec

Annick Mongeau

Bureau : 450 515-1445

Cellulaire : 514 758-0676